

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 AOÛT 2026

OBJET : Délibération pour valider l'ouverture d'un accueil collectif les mercredis en période scolaire, approbation du projet éducatif et fixation des tarifs appliqués

Le trois août deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19
Secrétaire de séance : MANUEL Agnès
Convocation en date du : 22 juillet 2026

PRESENTS : ACHIN Richard, ALLEQ Sylvie, BARBAN Daniel, BARTHELEMY Géraldine, BLACHE Claudie, BENEVENT Nicolas, BLANC Serge, CATELAN Thierry, DOUX Cécile, FAURE Amandine, GALLAND Nicolas, GALVIN Céline, GRAS Julien, GRAS Maïwenn, MAGNAN Richard, MANUEL Agnès, PRAT Denis

EXCUSE : GIRAUD Sylvie (pouvoir à ACHIN Richard)

ABSENT : CATELAN Richard

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'accueil de loisirs les mercredis en période scolaire, service public local essentiel pour les familles d'Aubessagne. Cet accueil vise à favoriser l'épanouissement des enfants tout en facilitant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour les parents.

La commission école, après avoir travaillé sur ce dossier, propose un projet éducatif structuré ainsi qu'un dispositif tarifaire équitable. Afin de simplifier la gestion administrative et d'améliorer la lisibilité pour les usagers, il est proposé d'instaurer un tarif unique journalier modulé selon le quotient familial. Il est également proposé de facturer 4.50€ la restauration. Ce système permet d'adapter les contributions des familles à leurs capacités financières, conformément au principe d'équité. Par ailleurs, le règlement par périodes, effectué en amont de l'accueil, sécurise la trésorerie de la commune et optimise la planification des effectifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider l'ouverture de cet accueil, d'approuver le projet éducatif et de fixer les tarifs applicables.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ouverture d'un accueil collectif de loisirs les mercredis en période scolaire à compter de la rentrée de septembre 2026,
- **APPROUVE** le projet éducatif travaillé par la commission école,
- **DECIDE** que les tarifs applicables à cet accueil sont fixés à un tarif modulé selon le quotient familial (à la journée ou à la demi-journée) :

Quotient familial	Tarifs mercredi à la journée	Tarifs à la demi-journée
Jusqu'à 399	13.00 €	6,50 €
De 400 à 699	13.50 €	6,75 €
De 700 à 999	14.00 €	7,00 €
De 1 000 à 1 299	14.50 €	7,25 €
Supérieur ou égal à 1 300	15.50 €	7,75 €

- **DECIDE** de fixer le prix de la restauration (un repas et deux goûters) à un prix unique de 4.50€ par jour
- **DECIDE** que la facturation s'effectuera par périodes et entre chaque période de vacances scolaires,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

